

## Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées



Directeur de publication : Patrice Collinet - Responsable de la rédaction : M. Gautheron

### Invitation au prochain Conseil Municipal :

Les habitants de Champlitte et communes associées sont vivement invités à la séance du Conseil Municipal le 19 février 2025 à 17 h 30 à la salle polyvalente de la mairie. Ce conseil débutera par la présentation du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de la commune par le Cabinet d'études AUA.

Pour information le PVAP est un outil de médiation du patrimoine et de l'architecture, ses objectifs doivent permettre de justifier les prescriptions énoncées dans le règlement d'urbanisme de la commune.

Depuis plusieurs mois, une commission locale travaille sur ce plan de valorisation, qui sera présenté synthétiquement avec des exemples concrets d'application des nouvelles règles d'urbanisme.

Nos services de l'urbanisme sont en mesure de conseiller les particuliers en amont de tout projet de travaux pour le rendre conforme au PVAP.



### Interdiction de circuler en forêt :

Depuis quelques temps de trop nombreux véhicules non autorisés ont été vus en train de circuler dans les bois communaux.

Pour mémoire, un arrêté municipal de mars 2015 modifié en 2025 (n° 2025-002) stipule que la circulation des véhicules à moteur de type quads, motos et motocyclettes, 4 x 4 et autres automobiles (immatriculés et non immatriculés) est interdite sur l'ensemble des chemins et lignes de la forêt de Champlitte et des communes associées.

Les garants de la forêt communale, le Maire et ses adjoints, les Services de l'ONF, les chasseurs (pour effectuer les opérations d'agraineage réglementaires et pendant la période d'ouverture de chasse), les affouagistes (pendant la période autorisée) et les exploitants forestiers (dûment mandatés) sont exemptés de cette interdiction.

Une signalétique sera très prochainement mise en place aux entrées principales des forêts communales et les éventuels contrevenants seront exposés aux sanctions prévues dans cet arrêté. Qu'on se le dise !

### Information locations d'appartements :

La commune propose à la location :

- Un meublé situé 3 rue de l'Eglise comprenant une pièce à vivre avec coin cuisine, une chambre, salle de bains et WC le tout pour une superficie de 54 m<sup>2</sup> – chauffage électrique

Loyer mensuel : 392,44 €

- Un appartement situé 23 Rue Pasteur comprenant cuisine, salle à manger, 3 chambres, salle de bain, WC, chauffage gaz individuel, le tout pour une superficie de 101,85 m<sup>2</sup> et un loyer mensuel de 520,00 €

- Un appartement situé à Montarlot comprenant une pièce à vivre avec coin cuisine, 2 chambres, salle de bain, WC le tout pour une superficie de 56 m<sup>2</sup> – chauffage électrique - loyer mensuel : 387,61 €

Pour tout renseignement ou visite, merci de s'adresser à la mairie.

### Autorisation à pénétrer dans les propriétés privées :

Il est porté à connaissance de la population, que par arrêté préfectoral n°70-2025-01-13-00001, relatif à l'organisation des travaux de conservation cadastrale en 2025, les agents chargés de ces opérations, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés privées.

Ces agents devront être porteurs d'une copie du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.

### Le point sur les affouages :

Les mauvaises conditions météo de la fin d'année et de janvier ont généré du retard dans les phases de préparation des affouages.

Certaines parcelles ne sont pas encore marquées par ONF, dans certaines autres les bois ne sont pas encore abattus ou débarrassés par les professionnels et, ... au final, les portions d'affouages ne sont pas encore distribuées à tous les demandeurs.

Nous espérons que les conditions climatiques vont s'améliorer rapidement pour satisfaire les besoins des affouagistes.



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.

### Informations pratiques pour Montarlot-Les-Champlitte :

Les travaux concernant la mise aux normes de l'assainissement de Montarlot vont impacter des services sur la commune :

- Transports scolaires : Durant ces travaux, les enfants seront pris en charge et déposés à l'entrée du village côté Champlitte à l'angle de la rue du Pré Saint Martin. Les familles seront directement informées par l'école.

- Le ramassage des ordures ménagères : Une information sera diffusée au jour le jour aux habitants.

Merci pour votre compréhension

### Information du Service de l'eau :

Si vous constatez le moindre problème sur le réseau d'eau (pression, coupure, autres...), merci de bien vouloir informer dès que possible le service en le contactant au 06 88 90 98 38 ou la permanence au 06 84 22 56 46

### Travaux derrière château :

Un élagage, effectué par nos agents du service technique, a permis de dégager les abords de l'escalier reliant le haut du village à la rue de la Haye Haute et désormais d'offrir également un très joli point de vue sur la vallée du Salon et son horizon.



## “A la découverte des acteurs économiques de notre commune”

Pour commencer l'année 2025, c'est l'entreprise préférée de nos amis à 4 pattes qui est mise à l'honneur : **La Clinique Vétérinaire Champlitte & Gray**



Cette structure a été créée au début des années 80 par Michel VALET et Jean Loup PANHALEUX. Suite au décès accidentel de notre ancien Maire et Conseiller Général Michel VALET, Anne Cécile et Jean Christophe PINEAU sont arrivés en 1994 pour aider le Dr PANHALEUX à combler cette immense perte.

Nicolas DONNIER (vétérinaire associé) a rejoint la clinique 3 années plus tard. L'équipe a ensuite décidé de prendre le relais du Dr Jean GUICHARD en ouvrant un second cabinet à Gray, dénommé le Cabinet Vétérinaire du Val de Saône.



Hélène ORLIAC et Annabelle COURET sont venues apporter du sang neuf et compléter l'entreprise en 2020. Hélène est aujourd'hui associée. Tout récemment, Belaïd Bouziane RAHMANI a intégré l'équipe de vétérinaires.

Cette équipe de 6 vétérinaires s'appuie sur les 3 précieuses « ASV » (assistantes vétérinaires) que sont : Anne Marie, Blanka et Laetitia. Adeline apporte ses compétences en matière de secrétariat et de comptabilité et 2 autres salariées se chargent de la parfaite hygiène des cliniques.

Enfin et c'est un engagement fort précisé par le Dr JC PINEAU, pour assurer la formation des jeunes au métier d'auxiliaires spécialisées vétérinaires, les 2 cliniques accueillent actuellement Victoire, Lucie et Mylène.

C'est donc une équipe forte de 15 membres qui chaque jour, 24h/24, 7jours/7 vous propose tous les services pour garantir à vos animaux un accueil bienveillant et des soins adaptés.

L'activité des cliniques se répartit entre les animaux de compagnie à 70% contre 30% pour les animaux « de ferme ». Il y a 30 ans, cette proportion était inversée. Les cliniques comptent plus de 2 000 clients (dont 200 pour les animaux de ferme) répartis dans un rayon d'une cinquantaine de km autour de l'axe Gray – Champlitte, tant en Haute-Saône, qu'en Haute-Marne ou encore en Côte d'Or.

Les vétérinaires pratiquent une multitude de soins (chirurgie, échographie, radiologie, analyses, ...), assurent les suivis sanitaires nécessaires (visites régulières, recueil des données, évaluation clinique, documents, ...), prescrivent et délivrent les traitements médicamenteux et, assurent un service d'urgence particulièrement contraignant 24h/24, 7jours/7.

Pour assurer leur mission, les vétérinaires des deux structures disposent de matériels radiographiques numériques associés à des logiciels d'intelligence artificielle, d'échographes derniers cris, d'analyseurs récents .... Pour les diagnostics plus complexes (IRM, scanner, ...) les soignants font appel à leurs confrères et collègues.

Dans la perspective de maintenir une activité vétérinaire en raréfaction dans nos territoires ruraux, l'équipe des cliniques de Champlitte et Gray se bat pour attirer de jeunes « véto » en milieu rural. Compte-tenu des tracasseries administratives que posent l'activité de soins des animaux de ferme, l'éloignement géographique des grandes villes, la contrainte d'un service 7j/7 et 24h/24, la tâche est rude, mais la détermination de l'équipe est grande.

Félicitations à toute l'équipe des Dr Jean-Christophe et Anne Cécile PINEAU (notre championne de judo), Nicolas DONNIER, Anabelle COURET, Hélène ORLIAC et Belaïd Bouziane RAHMANI que tous nos vœux de réussite accompagnent.

## Rétrospective de moments de convivialité :

### Maison Ages et Vie :



### Saint-Vincent



### AGENDA - FEVRIER 2025

Date	Heure	Lieu	Manifestation	Organisé par
05/02/2025	15 h	Ancienne maternelle	Distribution alimentaire	Croix Rouge
08/02/2025	10 h	Salle polyvalente	Assemblée générale	Gaule Chanitoise
16/02/2025	14 h	Salle des fêtes	Loto	Amicale des Sapeurs Pompiers
19/02/2025	15 h	Ancienne maternelle	Distribution alimentaire	Croix Rouge
19/02/2025	17 h 30	Salle polyvalente	Conseil municipal	Mairie
05/03/2025	15 h	Champlitte	Distribution alimentaire	Croix-Rouge

**Amicale des sapeurs-pompiers de Champlitte**  
**LOTO**

**Salle des fêtes de Champlitte**  
Dimanche 16 février 2025  
Ouverture des portes à 13h00  
Début du jeu à 19h00  
Buvette et gâteaux sur place !

**Lots**  
D'une valeur de 3000 euros  
une TV grand écran  
De nombreux gros lots  
Lots de nos commerçants et partenaires

**Nouveauté : Partie spéciale Mini-Bingo !**

**Réservation :**  
Châssé 06.33.50.03.21  
Yoann 07.49.49.96.74

**Tarifs**  
5€ la carte  
20€ les 4 - 1 offerte  
2€ la partie enfant

